



Compte-rendu du Conseil Municipal

du date 09 décembre 2024 à 20:30

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs GUYOT Damien, CLAUDE Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, COLIN Jean-Michel, MOREL Quentin, FOURNIER Maxime, DAUER Marie, PARIS Stéphanie.

Absents excusés : FEVRE Mélanie (pouvoir Michel Claude), DECLERCQ Frantz (pouvoir Christelle Girardot), D'HOUTAUD Marie-Line (pouvoir Bernard Christin)

Décision modificative n°4

Modification d'une décision budgétaire n°4, en raison des imputations budgétaires devant impérativement être modifiées quant aux dépenses et recettes relatives à la micro crèche

Budget primitif 2025

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 :

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	872 224.00 €	872 224.00 €
Investissement	2 635 565.94 €	2 635 565.94 €
TOTAL	3 507 789.94 €	3 507 789.94 €

Prêt à court terme – POLE ENFANCE JEUNESSE

Patrick Viprey quitte la salle.

Après délibération sur les 3 offres bancaires proposées, le conseil municipal valide le prêt à court terme à taux variable selon les modalités choisies.

Pôle Enfance Jeunesse – Avenant n°1 - lot 14 – Electricité / Photovoltaïque

Avenant n°1 : Sujétions techniques imprévues relatives à la micro-crèche pour un montant de 285.00 € HT, 342.00 € TTC le conseil a voté à l'unanimité.

FLASH HOUTAUD

Micro-crèche : Cession parcelles à la CCGP

Rappel aux membres du conseil, la délibération du conseil municipal du 22/02/2021 au niveau de la cession des parcelles concernant la Micro-Crèche.

Il est voté à l'unanimité la cession de terrains nécessaires à la micro-crèche pour l'euro symbolique :

- AD 301 - 625 m2
- AD 302 – 49 m2

Il est confirmé que tous les frais sont à la charge de la commune de Houtaud (géomètre expert et notaire).

Location 2024

Parcelle communale ZD 23 ZD 35 au GAEC de l'Arlier: du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, avec un loyer de 154.68 €
Parcelles AA numéro 2 et ZD numéro 23 35 au syndicat pastoral de Houtaud avec un loyer de de 399.48 €.

Parcelle communale ZC numéro 23 35 au centre équestre avec un loyer de 1035.07 €.

Emploi ATSEM à temps non complet – modification du temps de travail

Le conseil vote à l'unanimité la modification de l'emploi d'ATSEM principale 2^{ème} classe.

Compte tenu des besoins, décide d'augmenter le temps de travail de l'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet avec l'accord de l'agent.

Décide de modifier l'emploi comme suit :

Augmentation du poste à temps non complet de 29,86 /35^e à 30,91 /35^e, au 1^{er} janvier 2025.

Modification des emplois, création et suppression d'un poste permanent à temps complet

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principale première classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2025 étant entendu que la suppression de poste est soumise au Comité Social Territorial (CST) pour avis :

Emploi d'ATSEM principal de première classe à temps complet

- ancien effectif :1.
- Nouvel effectif :0.

- Création d'un emploi d'ATSEM principal de deuxième classe à temps complet.

- ancien effectif :0.
- Nouvel effectif :1.

Dérogation au repos dominical 2025

Les dérogations au repos dominical pour l'année 2025 ci-après :

Pour les commerces de véhicules automobiles : 5 dérogations au repos dominical, les 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

Pour les commerces de détail et les commerces de détail à dominante alimentaire de plus de 400 m² : 4 dérogations au repos dominical : les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

Commission Communale des Impôts Directs,

Propose en tant que membres de la Commission Communale des Impôts Directs les personnes suivantes, limités à 12 personnes

Outre le Maire, GUYOT Damien, membre de droit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Sandra D'HOUTAUD	Christelle GIRARDOT
Delphine VOURIOT	Jean-Michel COLIN
Stéphanie PARIS	Mélanie FEVRE
Quentin MOREL	Michel CLAUDE
Patrick VIPREY	Anne-Claude PHILIPPE
Maxime FOURNIER	Frantz DECLERCQ

Délégués au Syndicat des Eaux de Dommartin (du ressort de la CCGP),

Le conseil municipal n'a plus la compétence pour désigner les délégués au syndicat. C'est la communauté de communes qui est désormais membre du syndicat et qui, par conséquent, est compétente pour désigner les délégués. Une proposition a été faite d'une liste des membres à la CCGP.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commission bâtiment : visite des bâtiments communaux. Fuite sur le toit de la salle des fêtes colmatée.

Prise de poste de l'agent communal pour la salle des fêtes. Acquisition d'une autolaveuse pour la salle des fêtes.

Commission Ordures Ménagères : au 1^{er} janvier, Création d'un budget annexe.

Délocalisation de la déchèterie provisoirement pour travaux. Pose de bacs jaunes envisagé dans les écoles.

Problème du ramassage aux différents points d'apport sur la commune, qui sont souvent pleins. Demande de modification de la fréquence de ramassage.

A partir du 1^{er} janvier 2025, le nombre de passages pour les relevés des poubelles se fera tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. (Voir feuille jointe)

Commission Développement Durable : présentation de la création d'une voie douce entre Houtaud, Pontarlier et les Granges-Narboz

Point PEJ : problème de planning avec une entreprise. Réception de la MIC prévue le 18/12.

Préval : pose de la 1^{ère} pierre de la Ressourcerie des Communautés de Commune Le Russey et Morveau. Le conseil municipal a visité les installations Preval.

Nettoyons la nature : Un grand MERCI à Tous les participants qui sont venus en nombre le 30 novembre 2024.

Commission Scolaire : demande d'augmentation du temps de travail pour une ATSEM, présentation d'un projet privé de micro-crèche, compte rendu du COPIL MIC de la CCGP.

Rencontre DEA : Demande d'inscrire les travaux des séparatifs de la rue de traverse.

Commission eau assainissement : Hausse redevance

Assainissement	Part fixe 35€	Part variable De 2.15€ à 2.26€
Eau	Part fixe 27€	Part variable De 1.75€ à 1.92€

Commission finances CCGP : Avis sur le budget 2025 sur les projets d'investissements prévus. : (piscine, Belle-Vie, déchèterie)

Commission Urbanisme : Echange sur les points sensibles de la commune, compte rendu de l'entreprise effectuant les mesures relatives à la TLPE.

Inauguration de l'entreprise La Comtoise de développement : le conseil est invité le 10/12/2024

Association Fortin : hommage à Gabin Parisot à la salle des fêtes

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision de ne pas exercer le droit de préemption

–n°31 : sur les propriétés cadastrées AB 87 au 38 Grande Rue lot 1 et AB 286 au 38 Grande Rue lot 5.

–n°32 : sur les propriétés cadastrées AB 87 au 38 Grande Rue lot 11 et AB 286 au 38 Grande Rue lot 11.

–n°33 : sur la propriété cadastrées AC 102 au 3 rue du général De Gaulle.

–n°34 : sur la propriété cadastrée AD 254 au 19 rue de la Tourbière.

–n°35 : sur la propriété cadastrées AD 286 au 15 Grande Rue.

Accord d'exploitation

–n°36 : exploitation forestière–marché Damien PETIT – 22.00 € HT/m³ soit un montant prévisionnel de 3300.00 € HT.

–n°37 : chablis–marché Damien PETIT 20.00 € HT/m³ soit un montant prévisionnel de 1600.00 € HT.

Questions diverses:

-Demande de taille des arbres rue de la Grange

-Un contact a été établi avec les dirigeants de l'entreprise La Comtoise de Développement concernant des problèmes de bruit. Des aménagements sont prévus pour atténuer ces nuisances sonores.

-7814.50€ ont été récoltés pour La Ligue Contre le Cancer sur Houtaud.

Associations:

Le comité d'organisation du banquet des classes en 4 et en 9 vous remercie pour votre participation à notre traditionnelle et conviviale journée.

Rendez-vous dans 5 ans !

**Les vœux du maire se dérouleront le 17
janvier 2025 à 19:00 à la salle des fêtes de
Houtaud.**